



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP J «Adjoint-e en gestion administrative», organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP J «Adjoint-e en gestion administrative», organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux est composée ainsi qu'il suit :

Madame Anne NIVELET, agent comptable du lycée général sud médoc, LE TAILLAN MEDOC, présidente
Monsieur DEYCARD Arnaud, contrôleur interne, rectorat de BORDEAUX, membre
Madame ROSSIGNOL Emmanuelle, chef de bureau de la DEPAT, rectorat de BORDEAUX, membre
Monsieur BOUCHET Patrick, directeur de la DEPAT, rectorat de Bordeaux, suppléant.

Article 2 : La rectrice de l'académie de Bordeaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le **19** JUIN 2020

Pour la Rectrice et par délégation
Le secrétaire général,
Pour le secrétaire général et p.a.
Le secrétaire général adjoint
Délégué aux relations et ressources humaines

Thomas RAMBAUD